

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dans les bataillons. Le système en usage dans le canton de Vaud répond-il aux besoins et sinon quels changements serait-il désirable d'y apporter? »

Le Comité se propose de mettre la discussion de cette question à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la section en 1884.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chansonnier vaudois, Recueil de chansons patriotiques, militaires et autres, avec musique, publié par C.-C. Dénéreaz. Lausanne 1883. 1 vol. in-18. Prix : broché, 2 fr., relié toile, 2 fr. 20.

C'est un précieux et charmant petit livre que nous annonçons ci-dessus, utile autant qu'agréable, et qui trouvera souvent l'occasion de rendre de bons services dans nos gaies soirées militaires. M. le professeur Dénéreaz a été bien inspiré en formant patiemment et laborieusement ce recueil, où, à côté des souvenirs patriotiques du commencement de ce siècle, on trouve maintes intéressantes poésies locales qui risquaient de se perdre sous l'invasion des nombreuses nouveautés étrangères, répandues si facilement de nos jours sur l'aile de la mode et des diverses primeurs musicales de Paris. — La partie spécialement militaire du recueil de M. Dénéreaz comprend 20 chants ou chansons en français, avec plusieurs autres en patois vaudois. L'incomparable ranz-des-vaches y est en entier, y compris les grivoiseries qu'on en retranche habituellement.

Nous ne doutons pas qu'un excellent accueil ne soit réservé à ce petit volume qui deviendra le complément indispensable de nos banquets patriotiques et militaires et sera de toutes nos fêtes de sociétés de tir le jour de la distribution des prix.

Les voitures de guerre de l'armée suisse. — Thoune et Winterthour 1882. Un album.

Ce charmant album, dressé par ordre du Département militaire fédéral, comprend sous 51 planches d'une excellente exécution, la collection de toutes les voitures de guerre de notre armée, accompagnée d'un tableau complet des dimensions principales et des poids des diverses pièces. Les planches sont dues à la photographie R. Bühlmann, à Thoune, avec reproduction de la lithographie J. Brunner, à Winterthour. La nomenclature et les dimensions des pièces, données en allemand et en français, ont été fournies par l'atelier de construction de Thoune.

M^{me} V^e Jules Favre vient de publier à la librairie Plon, à Paris, un document historique de haute valeur, sous le titre de : *la vérité sur les désastres de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde*

nationale. C'est l'exposé des causes qui ont amené les revers des Français dans cette région en 1870-1871

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral ayant nommé instructeur-chef de cavalerie M. le lieutenant-colonel Wille, actuellement instructeur d'artillerie, cet officier supérieur quitte, à cette occasion, la rédaction du *Journal d'artillerie et du génie*, où il est remplacé par M. le colonel Blüntschli, son fondateur et ancien directeur.

France. — D'après les décisions que le conseil municipal de Paris vient de prendre, les bataillons scolaires seront au nombre de vingt-quatre, à quatre compagnies chacun.

Le bataillon sera commandé par un chef de bataillon qui touchera seize cents francs d'indemnité annuelle. Les chefs de compagnie toucheront six cents francs.

L'armement, l'équipement et l'habillement des enfants se composeront d'un fusil, réduction du modèle Gras, sans sabre-baïonnette; d'un veston, d'un pantalon et d'un béret en drap bleu, uniforme déjà en usage dans le bataillon scolaire du cinquième arrondissement; d'un ceinturon, d'un havre-sac et d'une bretelle de fusil.

L'armement et l'équipement seront fournis par la ville et resteront sa propriété; l'habillement sera à la charge des familles.

Toutefois, les parents auxquels leur état de fortune ne permettra pas de subvenir à de telles dépenses pourront être assistés pour l'acquittement de tout ou partie de ces frais.

Un crédit de plus de cinq cent mille francs est inscrit au budget de 1884 à cet effet.

— On construit en ce moment, en deçà de la gare de Pagny-sur-Moselle, par rapport à Nancy, et au delà de Vadonville, près de Lérouville, de petits tronçons de ligne destinés à raccorder directement la grande ligne de l'Est avec les lignes secondaires de Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau et de Lérouville à Sedan, de façon qu'en temps de guerre, il n'y ait aucune perte de temps pour les trains militaires qui, par la simple manœuvre d'une aiguille, pourraient passer d'une ligne à l'autre.

Pareils travaux sont effectués aussi entre les gares de Charleville et Mohon, et à Hirson.

En rendant inutile tout transbordement, la construction de ces tronçons répond à un besoin impérieux de la mobilisation, qui doit pouvoir s'effectuer dans le plus court délai possible.

Allemagne. — Un ingénieur allemand, M. Rodenk, vient de faire une découverte qui peut exercer une grande influence dans la guerre de siège. Des expériences doivent être tentées sur le polygone de Tegel, sous réserve de l'autorisation du ministre de la guerre.

Il s'agit de *torpilles aériennes* qui doivent porter au-dessus des forteresses assiégées de fortes quantités de matières explosibles de manière